



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION 2025-05 DU MAIRE

Objet : Acquisition extincteurs

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant le restaurant scolaire,

Considérant la nécessité de remplacer les extincteurs de plus de 10 ans,

Considérant le devis de l'entreprise « Alert'incendie » pour un montant total de 527.00€ HT soit 632.40€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « Alert' incendie » pour un montant total de 527.00€ HT soit 632.40€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 13 Mars 2025

Le Maire
Gérard CAPOT

